

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2018

### Sommaire

Introduction – Contexte – Priorités budget 2018

1 – Budget principal

1-1 – Section de fonctionnement

1-2 – Section d'investissement

2 – Les données synthétiques

### **Introduction – Contexte – Priorités budget 2018**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'année 2018.

L'année 2018 prévoit des contraintes de différentes natures sur le plan local l'élaboration du projet de réhabilitation de l'Estaplou en une Maison d'Assistantes Maternelles, un Relais Petite Enfance, une médiathèque et une salle intergénérationnelle avec pour objectif le maintien voire l'augmentation des effectifs à l'école, la continuité des travaux d'accessibilité à la mairie, la prise en compte de l'Agenda d'Accessibilité Programmée déposé en Préfecture en septembre 2015 (réhabilitation du foyer rural).

Le budget 2018 a donc pour priorités

En fonctionnement :

    Limiter les dépenses liées aux charges à caractère général

    Soutenir les associations présentes sur le territoire communal

En investissement :

    La réhabilitation de l'Estaplou en une Maison d'Assistantes Maternelles, un Relais Petite Enfance, une médiathèque et une salle intergénérationnelle avec pour objectif le maintien voire l'augmentation des effectifs à l'école

    Effectuer la numérotation des habitations de la commune en partenariat avec La Poste.

    Réhabiliter et mettre en accessibilité le foyer rural

    Effectuer les travaux d'entretien nécessaires, au logement communal

**1 – Budget principal**

Le budget 2018 a été voté le **06 avril 2018** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**1-1 – Section de fonctionnement**

- Les recettes de fonctionnement

La prévision des recettes de fonctionnement s'élèvent à 631 355.40€

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2017
013 – Atténuation de charges	39 500,00
70 – Produits des services	17 800,00
73 – Impôts et taxes	339 334.64
74 – Dotations et participations	152 400.36
75 – Autres produits de gestion courante	32 000,00
76 – Produits financiers	10,00
042 – Opérations d'ordre	5 000.00
002 – Résultat antérieur	45 310.40
<b>TOTAUX</b>	<b>631 355.40</b>

Chapitre 013 – Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel lié à la mise à disposition d'un agent au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre, et suite aux arrêts maladie

Chapitre 70 – Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire (11 500€), le paiement effectué par les familles, la commune de Laroquevieille dans le cadre du transport scolaire et le remboursement par la commune de Girgols dans le cadre du déneigement de la commune (3 000 €), les remboursements par d'autres redevables (1000€).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public payées par EDF (200€), les concessions dans les cimetières (600€) et la vente d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal (1500€).

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes, mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

En 2018, les taux des impôts locaux ont été stabilisés

Taxe d'habitation : 9.82%

Taxe sur le foncier Bâti : 15.99%  
 Taxe sur le foncier non bâti : 75.77%

D'autres postes importants de la recette sont : La taxe sur les pylônes électriques (84 778€), l'attribution de compensation – reversement effectué par la CABA au profit de la commune de Marmanhac (31 056.64€), la taxe de séjour dont le montant est intégralement reversé à l'office du tourisme du bassin d'Aurillac (500€), et la taxe additionnelle sur les droits de mutation (3000€).

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'État. La dotation forfaitaire est en baisse de 0.60% par rapport à l'an passé. Globalement, les dotations représentent une hausse de 518€.

Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires a été reconduit, ce qui représente une recette de 3000€.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (logements communaux et du foyer rural).

Chapitre 76 : Se trouve les intérêts des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole.

Chapitre 042 : Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux travaux en régie.

- Les dépenses de fonctionnement

La prévision des dépenses de fonctionnement s'élève à 631 355.40€. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2017
011 – Charges à caractère général	175 000.00
012 – Charges de personnel	238 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	84 140.00
66 – Charges financières	12 000.00
67 – Charges exceptionnelles	21 367.50
022 – Dépenses imprévues	5 000.00
042 – Opérations d'ordre	3 096.58
023 – Virement à la section d'investissement	92 751.32
<b>TOTAUX</b>	<b>631 355.40</b>

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, l'éclairage public, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissements, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments de la voirie, l'alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, le transport scolaire....

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Les salaires représentent 37.80 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

Agents titulaires : Catégorie B = 2 agents dont 1 mise à disposition du CSIVA  
Catégorie C = 5 dont 3 à temps complet

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités, frais de mission et cotisations des élus et 200€ de frais de mission
- Aux participations pour le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre, à la FREDON Auvergne, CLIC, frais de scolarité pour les communes d'Aurillac et Saint Cernin, CAUE du Cantal, Structure multi accueil de Naucelles : 38 500€
- A la subvention versée au CCAS : 3 000€
- Aux subventions versées aux associations : 13 900€

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette (emprunts et ligne de trésorerie)

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend la subvention au budget lotissement, car le prix des lots a été revu à la baisse.

Chapitre 022 : Il s'agit des dépenses imprévues. Ce montant ne doit pas excéder 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Chapitre 042 : Il s'agit des amortissements.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement. Il s'agit d'une épargne de 92 751.32€ qui a pu être dégagée et qui constitue une source de financement pour la section d'investissement.

1-2 Section d'investissement

- Les recettes d'investissement

La prévision des recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 250 216.07€  
Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2017
Recettes restant à réaliser	43 699.00
13 – Subventions d'investissement	490 072.00
16 – Emprunts	456 428.60
165 – Caution	1500.00
10 – FCTVA, Taxe d'aménagement	46 369.00
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	110 399.47
024 – Produits de cession	4 882.50
040 – Dotations aux amortissements et transfert d'ordre	3 096.58
021 – Virement de la section de fonctionnement	92 751.32
041 – Opérations patrimoniales	1 017.60
<b>TOTAUX</b>	<b>1 250 216.07</b>

Chapitre 001 – C'est l'excédent d'investissement qui a été généré en 2017 et qui est reporté sur l'année 2018.

Les recettes restant à réaliser comprennent les soldes de la DETR et du Fonds Cantal Solidaire (F.C.S.) pour l'accessibilité de la mairie et de l'école.

Chapitre 13 : Ce chapitre retrace les subventions prévues comme suit :

- Réhabilitation de l'Estaplou (F.C.S. + Fonds Cantal innovation + DETR + Contrat ambition région + FEADER)
- DETR + F.C.S Foyer

Chapitre 16 : Ce chapitre correspond à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget soit 456 428.60€

Chapitre 10 : Est constitué du remboursement du FCTVA à hauteur de 45 000€ et de la taxe d'aménagement 1 369€

L'affectation de la section de fonctionnement s'élève à 110 399.47 €

L'estimation des cessions s'évaluent à 4 882.50€. Il comprend la vente des différents terrains communaux.

Les recettes d'amortissement s'élèvent à 3 096.58€

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement. Il s'agit de l'épargne de 92 751.32€ constituant une source de financement pour la section d'investissement ayant pu être dégagé en fonctionnement.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales. Il s'agit de frais d'études au 2031 mandatés en 2014. Il convient d'apurer ces frais car les études ont été suivies d'une réalisation.

- Les dépenses d'investissement

La prévision des dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 1 250 216.07€

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2017
Dépenses engagées non mandatées	61 890.00
21 – Immobilisations corporelles sauf opérations	9 350.00
23 – Immobilisations en cours sauf opérations	12 800.00
Opération 11 – Cimetière	30 000.00
Opération 28 – Réseau électrique	4 600.00
Opération 32 – Accessibilité	30 000.00
Opération 34 – Establou	643 200.00
Opération 35 – Foyer rural	300 000.00
Opération 36 – Adressage	20 000.00
16 - Emprunts	40 150.00
040 – Opérations d'ordre	5 000.00
041 – Opérations patrimoniales	1 017.60
001 – Solde d'exécution section d'investissement	92 208.47
<b>TOTAUX</b>	<b>1 250 216.07</b>

Les dépenses engagées et non mandatées en 2017 sont reprises au budget 2018, sans pour autant être revotées. Elles s'élèvent à 61 890€. Elles correspondent à des travaux de voirie, aux travaux liés à l'accessibilité de la mairie et de l'école, au cimetière, et au réseau électrique.

Chapitre 21 – Sauf opérations correspond au projet de numérotation des habitations dans la commune ainsi que l'achat de matériel.

Chapitre 23 – Sauf opérations correspond aux travaux du logement communal situé à Lasborie

Opération 11 – Cimetière correspond aux travaux liés à son accès.

Opération 28 – Réseau électrique, correspond au renouvellement des lampes à vapeur de mercure Tranche 2, l'enfouissement du réseau téléphonique dans la rue du 19 mars 1962 et à l'éclairage public suite au renforcement Basse tension dans la rue du 19 mars 1962 et aux travaux liés à l'économie d'énergie.

Opération 32 – Accessibilité correspond à l'équipement de la cuisine scolaire, compte-tenu de la non prise en compte de cette évaluation lors de l'appel d'offre.

Opération 34 – Establou, projet phare de 2018 pour la municipalité car il s'agit de la réhabilitation de l'ancien hôtel.

Opération 35 – Foyer rural correspond aux travaux de mise en accessibilité.

Opération 36 – Adressage, correspond à la nomination des voies communales et numérotation des habitations.

Chapitre 16 – Remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 040 – Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux travaux en régie.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales. Il s'agit de frais d'études au 2031 mandatés en 2014. Il convient d'apurer ces frais car les études ont été suivies d'une réalisation.

## 2 Les données synthétiques

Pour mémoire au CA 2017

- Epargne brute (Capacité d'Autofinancement C.A.F. brute) et épargne nette (Capacité d'Autofinancement C.A.F. nette)

L'épargne brute s'établit à 164 786€ en 2016 et 101253 en 2017 soit une baisse de 38.55% par rapport à 2016.

L'épargne nette s'établit à 131 666€ en 2016 et 57577 en 2017 soit une baisse de 128.67% par rapport à 2016. (Source DGFIP)

- Taux épargne brute de la collectivité

Celui-ci est favorable dès lors qu'il s'approche de 15%. Pour Marmanhac il est de 27% en 2016. En 2017 il est de 18.32%. La situation reste donc favorable.

(Épargne brute 101 253 / Produits de fonctionnement réels 552 442) \* 100 = 18.32%

- Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 s'élève à 419 074€. Au 31 décembre 2017 il est de 375 398€, soit 514€ par habitants. On constate une baisse de 10%.

- Capacité de désendettement

Il s'agit d'une donnée qui est seulement disponible au compte administratif. Pour rappel en 2016, il fallait 2.5 années à la commune pour rembourser le capital restant dû de sa dette grâce à son épargne brute. En 2017, il faut 3.7 ans.

Encours de la dette au 31/12/2017 – 375 398€ / Épargne brute 101 253 € = 3.7 ans

- Principaux ratios

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	111.101	152	294	182	166
Résultat comptable = A - B = R	98.362	135	250	153	142
Produits de fonctionnement réels	552.442	757	1.027	752	733
Charges de fonctionnement réelles	451.189	618	764	588	581
Capacité d'autofinancement brute = CAF	101.253	139	263	164	153
Produits de cessions d'immobilisations	120.626	165	26	19	16
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	57.577	79	137	89	86
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	57.577	79	137	89	87

(Source AEF de la DGFIP 2017)